

# USPO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



## BULLETIN D'ADHÉSION 2016

Tampon de l'officine

Mme, M. \_\_\_\_\_

Pharmacien à \_\_\_\_\_

Mail de l'officine : \_\_\_\_\_

Adhère à l'USPO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Règlement de 465 € à retourner par chèque avec ce document complété  
à l'USPO BFC - BP 35 - 1 av Général Canzio - 21240 TALANT

Notre site Internet : [www.uspo-bourgogne-franche-comte.fr](http://www.uspo-bourgogne-franche-comte.fr)

Mail : [uspo.bourgogne.franche.comte@orange.fr](mailto:uspo.bourgogne.franche.comte@orange.fr) – Tél 03 80 53 93 40 / Fax 03 80 53 93 44

Conserver une copie de ce document pour votre comptabilité

**62% DES PHARMACIENS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
ONT ACCORDÉ LEUR CONFIANCE À L'USPO AUX ÉLECTIONS URPS  
MERCİ DE CONTINUER À NOUS SOUTENIR**

Le projet de l'USPO a été construit avec les pharmaciens et pour les pharmaciens  
**Nous sommes déterminés à le mettre en œuvre avec vous !**

### Le projet de l'USPO, c'est quoi ?

Des idées novatrices regroupées sous trois thématiques majeures

- L'économie, vers un véritable honoraire de dispensation
- Le développement et la rémunération des missions du pharmacien
- **Le lien ville-hôpital**, l'exercice en milieu rural, et l'intégration des nouvelles technologies dans l'exercice officinal pour garantir l'accès de tous nos patients aux soins

### En 2015, l'USPO s'est mobilisée pour concrétiser ce projet

Nos actions ont eu pour objectif de :

- Faire évoluer la réforme de l'honoraire qui a fait perdre 122 millions d'€ de marge
- Maintenir la ROSP à 143 millions d'euros, soit près de 6 000 euros par pharmacie
- Obtenir un contrat de 3 ans avec l'État et l'Assurance maladie pour garantir la rémunération des pharmacies et réformer notre marge
- Faciliter et encourager le développement des entretiens pharmaceutiques

**Nous avons besoin de votre adhésion pour réaliser ce projet.  
Adhérer à un syndicat, c'est agir pour la profession et son évolution.**

En 2015, l'USPO Bourgogne Franche Comté a également travaillé pour faciliter votre quotidien, et nous continuerons à le faire en 2016

- Participe aux Commissions Paritaires avec la Direction de l'Assurance Maladie pour la défense de vos intérêts
- Donne son avis sur les dossiers de transferts d'officine
- Apporte son aide pour régler les litiges que vous pouvez rencontrer avec les caisses de sécurité sociale et les mutuelles
- Vous informe de toutes les évolutions réglementaires impactant votre pratique quotidienne : charges sociales, affichage des prix, accessibilité, Vous apporte des conseils juridiques rapides et personnalisés
- **Notre site [www.uspo-bourgogne-franche-comte.fr](http://www.uspo-bourgogne-franche-comte.fr) vous informe en temps réel des évolutions** impactant la vie de nos officines, dans notre exercice professionnel. Vous avez ainsi accès à l'ensemble des informations en direct, à tout moment, en vous connectant avec vos identifiants personnels.

Très confraternellement,

#### Les représentants USPO

Hervé LE CORGNE Yonne 89

Chrystel SCHMID Saône et Loire 71

Laurent MINGEAU et Guillaume JEGOU Nièvre 58

Thomas SMOKON Haute-Saône et Doubs 70 et 25

Pierre Olivier VARIOT Côte d'Or 21 et la Bourgogne Franche-Comté

Christophe PETIT Saône et Loire 71 et Bourgogne Franche-Comté

François SCHAR Doubs, Jura et Territoire de Belfort 25, 39, 90

<http://www.uspo-bourgogne-franche-comte.fr/contact/>